Numéro 152

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales

WWW.MESRIDS.ORG
MARS - AVRIL 2026
KINSHASA-R.D.C

M.E.S., n°152
Mars - avril 2026

SOMMAIRE

- Patrice Mpoyi Tshela, *Exécution des décisions judiciaires de la CCJA : plaidoyer pour l'institution d'un greffe d'exécution*……1
- Jacqueline Penge Sanganyoi, *Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et diversification économique en RD Congo*……11
- Jean-Henri Lokoka Isekolo, Analyse des p*ratiques documentaires des étudiants des établissements d'enseignement supérieur et universitaire congolais*…… 25
- Nadine Abemba Fatuma-Ashyna, *La résistance Maï-Maï et les quatre vents au Maniema* ……33
- Godefroid Butu Boy-Moke, *A Thematic Study of Chinua Achebe's "Marriage is a Private Affair"*..39
- Christ-Vie Ngoy Bolinda, *Impact des concessions forestières des communautés locales sur la réduction de la pauvreté et la déforestation : étude comparative dans la province de la Tshuapa* ……..45
- Jules Safari Mastaki, Georges Mbayo, *Justice climatique et équité sociale en RD Congo : analyse des enjeux, acquis et perspectives de la COP 30*…… 50
- Norbert Okoko Shungu, *Entre régionalisme et décentralisation : la nature hybride de l'État congolais post-2006* ……...57
- Esther Ekodi Osamba, *Vers un modèle didactique contextualisé pour la formation artisanale en milieu rural : contribution de la didactique professionnelle à l'enseignement de la coupe-couture à Tshumbe (RDC)*……64
- Victor Nzongo Ekombo, *Référendum constituant et crise de normativité constitutionnelle en RD Congo : contribution à la théorie de la légitimité de la Constitution* ……72
- David Sefu Kamandji, *Du contentieux de la désignation au renouvellement des juges à la Cour constitutionnelle*……77
- Alphonse Siriki Ngwese Ndulu, Nalph Lukunda Ntemo, *Analyse de la relation entre mobilisation des recettes fiscales et croissance économique en RD Congo*…..……83
- Placide Luboya Mwanza, *La gouvernance minière en République Démocratique du Congo face aux défis de la valorisation des ressources : contraintes institutionnelles et opportunités de développement* ……91
- Bertin Claude Muabila Muabila, *La quête de la rentabilité fiscale locale en RD Congo : entre autonomie constitutionnelle, dépendance chronique et disparités territoriales* ……..96
- Séraphine Kilongozi Musambi, *Violences sexuelles à l'égard de la femme en RD Congo : droit à la santé et prise en charge médicolégale*……102
- Alain Bowoso Elenga, *La pratique de kuluna à Kinshasa : entre langage symbolique et mode d'expression de l'espace public*……110
- Jean Pierre Mulumba Betu, *Protection juridique des communautés locales dans le Code minier révisé de 2018 en RD Congo : entre avancées normatives et défis d'effectivité* ……117
- Leprince Nkwahata Masangata, *Enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets ménagers à Kinshasa : contraintes et opportunités*……123
- Blaise Kanakana Kandala, Anicet Mubiala Katala, Kelvin Faka Nzamakwen, *Gratuité de l'enseignement de base et intention de quitter la profession enseignante*……135

- Serge Bolabonima Ilondo, *Références académiques et dépendance cognitive en République Démocratique du Congo : analyse bibliométrique des travaux universitaires de l'Université de Kinshasa (2010–2020)*…… 142
- Maurice Ngongo Kikomba, *La protection juridique des fiançailles en droit positif congolais : portée normative et perspectives d'évolution*……...……148
- Jean Louis Bissangilwa Walikunza, *Accaparement des terres et insécurité alimentaire en RD Congo : analyse territoriale des conflits entre agriculture paysanne et agrobusiness*…...……154
- Expédit Boseme Bokinda, Ferdinand Kondani Kowianda, *Typologie des besoins en formation continue des enquêteurs de la Commission de la concurrence en RD Congo : analyse multidimensionnelle des compétences*……..……164
- Julien-Yves Camala Cibaka, *L'effectivité des décisions des juridictions internationales face à la résistance des États : une crise de la procédure judiciaire internationale. Cas de l'affaire de l'Interhandel devant la CIJ (Suisse c/ États-Unis)*……..……172
- Alphonse Ngoyi Kasanji, *Le fonctionnement des institutions politiques provinciales en République Démocratique du Congo : leçons critiques tirées de la mise en œuvre de la réforme territoriale de 2007 à 2018*……...……178
- Bernadette Muisaka Kamono, Olivier Mangapi Kinze, Josephat Tshianda Kapinga, *Pratiques éducatives parentales telles que perçues par les adolescents de la commune de la N'Sele à Kinshasa*…184
- Suzanne Inyopanda Bisele, *Fiscalité informelle et économie souterraine en République Démocratique du Congo : dynamiques, effets et stratégies d'intégration*……..……190
- Denis Kazembe Kanyinda, Mardochée Mbumba Muangu, Danny Kabongo Kandolo, *Valeurs culturelles et rendement organisationnel : cas de la Direction Générale des Impôts en RD Congo*….199
- Eugène Pitshiawoto Pero Pitsh, *Esquisse sur la faible participation au processus électoral ayant abouti aux scrutins du 20 décembre 2023 dans la circonscription électorale d'Ilebo*……208
- Sandrine Kaseka Nkola, *Partenariat public-privé en République Démocratique du Congo : jeux et enjeux pour le développement durable. Regards croisés sur la mobilisation des ressources et compétences complémentaires pour la réalisation des projets publics*……216
- Adonis Mbungu Safi, Hugor Nsaka Kazadi, Edouard Kabwaya Kabwaya, *Concurrence bancaire et rentabilité dans un contexte de forte concentration : analyse financière comparative des grandes banques de la RD Congo (2016–2023)*……..……224
- Rodolph Osomuna Hyombo, *L'incompétence négative du juge constitutionnel congolais : vers la création d'un monstre incontrôlable*……..……233
- Dieudonné Mukoko Mo Mboyo, Béatitude Milambo Lupetu, *Conflits dans les milieux hospitaliers en RD Congo : analyse systémique du cas de l'hôpital général de référence de N'djili*….238
- Chrystelle Alawo Onyumbe, *Le contrôle de constitutionnalité des accords politiques en République Démocratique du Congo : un enjeu pour l'État de droit et la démocratie constitutionnelle*..……244
- Nana Matondo Sala, *Incidence de l'intégration régionale sur les recettes douanières et la croissance économique en RD Congo : cas du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)*…253
- Anne Kapinga Kalonji, Erlin Lokato Baku, Joël Kabeya Nsaka, *Étude comparative de la perception et de la consommation des marques World Cola et Coca-Cola à Kinshasa* ……261
- Antoine Mwanza Mputu, *La problématique de la pension alimentaire du conjoint survivant en droit congolais* ……..269
- Déo Gratias Mayingila Gidebi, José Matumbu Akahua, *L'exception d'inconstitutionnalité en droit judiciaire congolais : de la constitutionnalisation à la pratique prétorienne* ……276
- Muembo Nkumba, Fabrice Diongo Otepa, *L'âge légal du mariage et la tension entre norme juridique et pratiques coutumières* ……...284
- Ketshia Buna Ikuna, Jean Lomana Wembonyama, *Stéréotypes socio-culturels et défis de l'émergence du leadership politique féminin résilient en RD Congo. Regards croisés dans la province de la Tshuapa*……293

- Jean-Claude Kupani Gisenge, *Les conditions d'effectivité du référé-suspension en droit administratif congolais*……...……303
- Léonce Kelua Bongwa, Brunel Fatu Lowa, Hardy Masingene Lisika, *Fiscalisation du secteur informel en RD Congo : défis et perspectives*……315
- Raphaël Mananga Phuabu, *La délimitation des espaces maritimes congolais : incidence sur les relations RDC-Angola et voies de sortie*……...……322
- Pierre Kengesha Nzomboka, Livingstone Mabanza, Delphine Dieudo Shimuna, *Affairisme et droit à la santé dans les institutions hospitalières publiques à Kinshasa : cas de l'Hôpital Général de Référence de Kitambo*……329
- Ange Mwaku Kavuya, *La gestion du choix du système électoral pour une bonne gouvernance en droit congolais*……..……336
- Lionel Tshitunga Ntumba, *Le rôle tranchant de la Police nationale congolaise dans la ville de Kinshasa*……...……342
- Platini Kanza Makakala, Guernoche Yav Mutach-Rish, Nicole Mpwekela Kalala, *Apport du secteur minier dans le commerce international : défis pour la République Démocratique du Congo*...348
- Frédéric Kabundi Tshibangu, Bob Bukasa Kabamba, *L'eau comme facteur des relations internationales : cas du fleuve Congo*……354
- Esther Takubila Kusu, *Consommation ostentatoire de contrefaçons de luxe à Kinshasa : une lecture par les modèles d'équations structurelles et les dynamiques identitaires* ……..359
- Armand-Daniel Ndjoku Maboy, *Analyse critique de la fiscalité indirecte en RD Congo : une approche stratégique par la matrice SWOT*……..……365
- Gladys Mpia Mobondo, Muper Evapuo, *Pauvreté et « cris de ralliement » en RD Congo : vers une juridicisation des droits économiques et sociaux*……...……371
- Bijoux Ntumba Kamanga, Josué Ozowa Latem, *Analyse du phénomène « Tshiluma Tshikaji » chez les Luba du Kasaï*…….....……378
- Espoir Loko Mfitu, *Problèmes de création, de financement et de gouvernance des PME en RD Congo : une analyse économétrique par modélisation logistique*……....……384
- Micha Atilingi Vermeille Dieudonné Nkaji Mbuyi, *Causes sociales de la résistance des bactéries aux antibiotiques dans la zone de sante de Kikimi à Kinshasa*…….....……392
- Samuel Awadhifo Ayibho, *La dialectique de Hegel dans le conflit en RD Congo* ……400

IMPACT DES CONCESSIONS FORESTIÈRES DES COMMUNAUTÉS LOCALES SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA DÉFORESTATION :

étude comparative dans la province de la Tshuapa

par

Christ-Vie NGOY BOLINDA

Chercheur, Université Libre de Kinshasa

Résumé

Depuis la promulgation du Code forestier de 2002 en République démocratique du Congo, les concessions forestières des communautés locales (CFCL) constituent un pilier de la réforme de la gouvernance forestière. Présentées comme un mécanisme innovant conciliant conservation et développement local, elles visent à reconnaître juridiquement les droits coutumiers tout en contribuant à la réduction de la pauvreté rurale. Toutefois, leur mise en œuvre soulève des interrogations relatives à leur efficacité réelle, notamment dans des provinces enclavées comme la Tshuapa. Cette étude analyse comparativement l'impact des CFCL sur la pauvreté et la déforestation en confrontant ce modèle à celui des concessions industrielles. Elle examine si les communautés disposent réellement des capacités techniques, financières et institutionnelles nécessaires à une gestion durable, ou si ces concessions deviennent des espaces de capture par des acteurs externes.

Mots - clés : *concessions forestières, communautés locales, déforestation, pauvreté rurale, gouvernance forestière.*

Abstract

Since the enactment of the 2002 Forest Code in the Democratic Republic of Congo, Local Community Forest Concessions (CFCL) have become a cornerstone of forest governance reform. Presented as an innovative mechanism balancing conservation and local development, they aim to legally recognize customary rights while contributing to the reduction of rural poverty. However, their implementation raises questions about their actual effectiveness, particularly in isolated provinces such as Tshuapa. This study comparatively analyzes the impact of CFCLs on poverty and deforestation by comparing this model with that of industrial concessions. It examines whether communities truly have the technical, financial, and institutional capacities necessary for sustainable management, or if these concessions become spaces exploited by external actors.

Keywords : *forest concessions, local communities, deforestation, rural poverty, forest governance.*

INTRODUCTION

La forêt du bassin du Congo représente le deuxième massif forestier tropical au monde après l'Amazonie. En République démocratique du Congo, elle couvre environ 155 millions d'hectares, soit plus de 60 % du territoire national, et constitue un réservoir stratégique de biodiversité et de carbone[1]. Elle représente également un socle économique pour des millions de populations rurales dépendantes des ressources forestières pour leur subsistance.

La Loi n°011/2002 portant Code forestier a introduit une innovation majeure en reconnaissant la possibilité pour les communautés locales d'obtenir des concessions forestières sur la base de leurs droits coutumiers. Selon Bayol et Borie[2] cette réforme visait à corriger l'exclusion historique des communautés dans la gestion des forêts et à promouvoir une gouvernance plus inclusive.

Cependant, plus de vingt ans après cette réforme, une interrogation demeure centrale : la gestion communautaire protège-t-elle mieux la forêt que les concessions industrielles ou constitue-t-elle une simple décentralisation des mécanismes de prédation ? Cette question est particulièrement pertinente dans la province de la Tshuapa, caractérisée par une dense couverture forestière, un enclavement prononcé et une pauvreté structurelle élevée.

I. CADRE THÉORIQUE : GOUVERNANCE DES BIENS COMMUNS ET ÉCONOMIE POLITIQUE FORESTIÈRE

L'analyse de la gestion communautaire s'inscrit dans la théorie des biens communs développée par Elinor Ostrom. Dans *Governing the Commons*, Ostrom[3] démontre que les communautés peuvent gérer durablement des ressources communes lorsque des règles claires, des mécanismes de surveillance locale et

[1] L. DEBROUX et al., *Forêts tropicales du bassin du Congo : état des forêts 2018*. Washington : Banque mondiale. 2018. p. 32.

[2] N. BAYOL & M. BORIE, *La réforme du secteur forestier en République démocratique du Congo*. Bogor : CIFOR. 2014, p. 52.

[3] E. OSTROM, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : Cambridge University Press. 1990. p. 90.

des sanctions graduées sont en place. Cette approche remet en question l'idée selon laquelle seule la privatisation ou l'étatisation garantit la durabilité.

Toutefois, l'application de ces principes dans le contexte congolais nécessite une lecture en termes d'économie politique. Trefon [4] souligne que la gouvernance environnementale en RDC est fortement influencée par la faiblesse institutionnelle, les réseaux clientélistes et la corruption systémique. Dans ce cadre, la décentralisation peut soit renforcer l'autonomie locale, soit relocaliser les pratiques de prédation. Ainsi, les CFCL doivent être analysées à l'intersection de la théorie des biens communs et de la réalité politique congolaise, marquée par des asymétries de pouvoir entre communautés rurales, élites locales et opérateurs économiques.

II. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA TSHUAPA

La province de la Tshuapa se distingue par une faible densité démographique et une dépendance marquée à l'agriculture de subsistance, à la pêche et à l'exploitation artisanale du bois. Les provinces forestières enclavées présentent des taux de pauvreté multidimensionnelle supérieurs à la moyenne nationale. L'absence d'infrastructures routières et énergétiques limite l'intégration des marchés locaux aux circuits formels. Dans ce contexte, la forêt joue un rôle d'amortisseur économique.

Elle fournit bois énergie, matériaux de construction, produits alimentaires et revenus informels. Cependant, l'exploitation artisanale non encadrée contribue à la dégradation progressive du couvert forestier. Les CFCL ont été conçues comme un mécanisme de formalisation susceptible de transformer cette exploitation en activité durable et légale.

III. CFCL ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

L'un des objectifs fondamentaux des CFCL est la sécurisation foncière des communautés locales. La reconnaissance légale des droits d'usage favorise l'investissement local et renforce le sentiment de responsabilité collective[5]. Dans certaines CFCL, les revenus issus de l'exploitation artisanale ont permis de financer des infrastructures communautaires telles que des écoles ou des centres de santé. Bayol et Borie[6] notent que lorsque les communautés disposent d'un accompagnement technique, la gestion forestière peut générer des revenus réguliers.

Toutefois, dans la Tshuapa, l'impact économique demeure limité. Le manque d'accès au crédit et aux équipements modernes oblige souvent les communautés à conclure des accords informels avec des opérateurs privés. Ces derniers avancent des capitaux en échange d'un contrôle sur l'exploitation, réduisant ainsi l'autonomie décisionnelle locale. L'effet redistributif des CFCL reste donc inégal. Sans mécanismes transparents de gestion financière, les bénéfices peuvent être captés par des élites locales, ce qui réduit leur contribution à la réduction structurelle de la pauvreté.

IV. CFCL ET DYNAMIQUE DE DEFORESTATION : COMPARAISON AVEC LES CONCESSIONS INDUSTRIELLES

La comparaison entre les Concessions Forestières des Communautés Locales et les concessions industrielles en République démocratique du Congo révèle des dynamiques contrastées en matière de déforestation. Les concessions industrielles, héritées d'un modèle extractif centralisé, sont juridiquement tenues d'élaborer des plans d'aménagement forestier, de respecter des quotas de coupe et de mettre en œuvre des rotations conformes aux normes techniques nationales. Toutefois, l'efficacité de ces dispositifs dépend largement de la capacité de l'administration forestière à assurer un contrôle régulier et indépendant. Or, plusieurs études soulignent que les faiblesses institutionnelles et le manque de moyens de surveillance favorisent des pratiques non conformes, notamment la surexploitation localisée et l'ouverture de routes forestières facilitant la dégradation secondaire[7].

À l'inverse, les CFCL reposent sur une exploitation généralement artisanale et de plus faible intensité mécanique. Cette caractéristique tend à limiter l'empreinte écologique directe, notamment en réduisant l'ampleur des infrastructures lourdes associées à l'exploitation industrielle. Lorsque les communautés disposent d'un encadrement technique minimal et d'un inventaire forestier fiable, les prélèvements restent souvent sélectifs et adaptés aux besoins locaux, ce qui contribue à maintenir une structure forestière relativement intacte. Toutefois, en l'absence de compétences techniques et de mécanismes internes de contrôle, certaines CFCL peuvent devenir des vecteurs d'exploitation opportuniste, surtout lorsqu'elles sont

[4] T. TREFON, *Congo's Environmental Paradox: Potential and Predation in a Land of Plenty*. Londres : Zed Books. 2016. p. 118.
[5] FAO, *Op.cit*. p. 74
[6] N. BAYOL & BORIE, *Op.cit*., p. 84.
[7] L. DEBROUX & al., *Op.cit*., p. 45.

influencées par des opérateurs privés cherchant à contourner les contraintes imposées aux concessions industrielles[8].

Ainsi, la gestion communautaire n'est pas intrinsèquement garante d'une réduction de la déforestation ; elle apparaît plus protectrice lorsque les règles locales sont effectives, que la transparence financière est assurée et que l'État maintient un appui technique régulier. En contexte de gouvernance fragile, la différence entre concessions industrielles et CFCL tient moins au statut juridique qu'à la qualité des mécanismes de contrôle et à la capacité institutionnelle d'encadrement.

V. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DES COMMUNAUTÉS

L'analyse des capacités techniques et financières des communautés titulaires de CFCL en République démocratique du Congo met en évidence un décalage important entre les ambitions normatives du dispositif et les moyens réellement disponibles sur le terrain, notamment dans la province de la Tshuapa. Sur le plan technique, la gestion durable d'une concession forestière suppose la réalisation d'inventaires forestiers, l'élaboration d'un plan simple de gestion, la maîtrise des techniques d'abattage à impact réduit et la tenue d'une comptabilité transparente. Or, comme le soulignent Karsenty et Gourlet-Fleury[9].

La professionnalisation de la gestion forestière en Afrique centrale reste fortement concentrée au niveau des grandes entreprises, laissant les structures communautaires dans une situation de dépendance vis-à-vis d'experts externes. Le déficit financier constitue un obstacle tout aussi déterminant. Les communautés rurales disposent rarement de capitaux propres suffisants pour investir dans du matériel d'exploitation, dans le transport ou dans la certification. Cette faiblesse structurelle ouvre la voie à des partenariats déséquilibrés avec des exploitants privés qui préfinancent les opérations en échange d'un accès privilégié au bois, réduisant ainsi l'autonomie effective des communautés. Cette relation asymétrique peut transformer la CFCL en simple façade légale d'intérêts commerciaux externes.

À cela s'ajoutent les coûts logistiques élevés liés à l'enclavement des zones forestières. L'absence d'infrastructures routières fonctionnelles accroît les coûts de transaction et limite l'accès aux marchés formels, ce qui affaiblit la rentabilité des initiatives communautaires. Sans mécanismes de financement adaptés et sans accompagnement institutionnel continu, la décentralisation forestière risque de produire des structures juridiquement reconnues mais économiquement fragiles[10]. Ainsi, la durabilité des CFCL dépend moins de leur reconnaissance légale que de l'investissement dans le renforcement des capacités techniques locales, l'accès au crédit et la sécurisation de chaînes de valeur équitables.

VI. DÉCENTRALISATION OU RELOCALISATION DE LA CORRUPTION ?

La décentralisation forestière en République démocratique du Congo, à travers les Concessions Forestières des Communautés Locales a été pensée étant un mécanisme de démocratisation de la gestion des ressources naturelles et de rupture avec la centralisation opaque caractéristique des décennies antérieures. Toutefois, plusieurs travaux en gouvernance environnementale invitent à nuancer cette vision normative. La décentralisation ne produit des effets démocratiques que lorsque l'autorité transférée s'accompagne d'une réelle responsabilité politique et de mécanismes de reddition des comptes. À défaut, elle peut simplement déplacer les centres de pouvoir sans transformer les pratiques[11].

Dans le contexte forestier d'Afrique centrale, la gestion communautaire peut être captée par des élites locales ou des autorités coutumières qui monopolisent l'information et les bénéfices économiques. Ce phénomène ne constitue pas nécessairement une corruption au sens strict, mais une reconfiguration locale des rapports de pouvoir, où les ressources forestières deviennent des instruments de consolidation d'autorité[12]. Dans des provinces enclavées comme la Tshuapa, la faiblesse des mécanismes de contrôle administratif et la faible transparence financière accentuent ce risque.

---

[8] T. TREFON, *Op.cit*., pp. 131-135.

[9] A. KARSENTY & S. GOURLET-FLEURY, « Évaluer la durabilité des pratiques d'exploitation forestière dans les forêts aménagées du bassin du Congo : la question de la certification commerciale ». In *International Forestry Review*, 8(1), 2006. pp. 40-50.

[10] L. COTULA, *L'accaparement mondial des terres : au-delà des apparences*. Londres : Zed Books. 2010. pp. 109-128.

[11] J.-C. RIBOT, *En attente de démocratie : la politique du choix dans la décentralisation des ressources naturelles*. Washington, DC : World Resources Institute. 2004. p. 76.

[12] P.-R. OYONO, « Profil des résultats locaux de la décentralisation environnementale : le cas des forêts du Cameroun dans le bassin du Congo ». In *The Journal of Environment & Development*, 14(2), 2005. pp. 95-119.

Par ailleurs, Ascher[13] rappelle que les réformes de gouvernance des ressources naturelles échouent souvent lorsqu'elles sous-estiment l'influence persistante des réseaux politiques et économiques informels. Dans le cas des CFCL, certains opérateurs privés peuvent instrumentaliser la structure communautaire pour accéder au bois en contournant les contraintes imposées aux concessions industrielles. Ainsi, la question n'est pas de savoir si la décentralisation engendre mécaniquement la corruption, mais dans quelles conditions institutionnelles elle peut réellement transformer les pratiques de gestion. Lorsque des mécanismes de transparence, de participation inclusive et de contrôle externe existent, la gestion communautaire peut renforcer la responsabilité locale ; en leur absence, elle risque de devenir une simple relocalisation des logiques prédatrices.

L'analyse comparative des concessions forestières des communautés locales et des concessions industrielles en République démocratique du Congo met en lumière une tension structurelle entre ambition normative et réalité institutionnelle. Sur le plan théorique, la gestion communautaire s'inscrit dans une logique de gouvernance participative et de sécurisation des droits locaux, susceptible de renforcer à la fois la conservation et le développement.

Toutefois, les réformes de décentralisation forestière produisent des résultats contrastés lorsqu'elles ne s'accompagnent pas d'un transfert effectif de ressources financières, de compétences techniques et de pouvoir décisionnel[14]. Dans la province de la Tshuapa, les CFCL ont contribué à une formalisation partielle de l'exploitation artisanale et à une reconnaissance juridique des droits coutumiers. Elles ont également favorisé une appropriation locale du discours sur la gestion durable. Cependant, l'impact sur la réduction structurelle de la pauvreté demeure limité en raison de contraintes logistiques, financières et administratives persistantes. Sur le plan environnemental, la pression exercée par les CFCL apparaît généralement moins intensive que celle des concessions industrielles, mais elle peut devenir significative en l'absence d'encadrement technique et de mécanismes de contrôle.

Les systèmes de gestion communautaire sont plus susceptibles d'aboutir à des résultats positifs lorsqu'ils combinent autonomie locale, règles claires et appui institutionnel externe. Ainsi, la performance des CFCL ne dépend pas uniquement de leur statut juridique, mais de la qualité de l'écosystème institutionnel dans lequel elles évoluent. La discussion générale révèle donc que la gestion communautaire n'est ni intrinsèquement supérieure ni structurellement vouée à l'échec ; elle constitue un dispositif conditionnel dont l'efficacité repose sur la consolidation des capacités locales et la cohérence des politiques publiques[15].

CONCLUSION

L'analyse de l'impact des concessions forestières des communautés locales dans la province de la Tshuapa met en évidence une réalité nuancée, loin des lectures simplistes opposant gestion communautaire vertueuse et exploitation industrielle prédatrice. Les CFCL constituent indéniablement une avancée juridique majeure en ce qu'elles reconnaissent les droits coutumiers et offrent aux communautés locales un cadre légal pour valoriser leurs ressources forestières. Elles ouvrent ainsi la possibilité d'une gouvernance plus inclusive, fondée sur la proximité, la responsabilisation et la participation collective.

Cependant, leur capacité à réduire durablement la pauvreté et à freiner la déforestation dépend moins de leur existence formelle que des conditions concrètes de leur mise en œuvre. L'insuffisance des moyens techniques, le manque d'accès au financement, l'enclavement des territoires et la fragilité des mécanismes de transparence limitent fortement leur efficacité. Ces faiblesses peuvent dans certains cas faciliter la prise de contrôle des concessions par des acteurs extérieurs ou par les élites locales et faire de la décentralisation un simple déplacement des rapports de pouvoir. Ainsi, la gestion communautaire ne protège pas automatiquement mieux la forêt que les concessions industrielles.

Elle peut toutefois constituer une alternative crédible et durable lorsque les communautés disposent d'un appui technique continu, d'un accès équitable aux marchés et de mécanismes robustes de reddition des comptes. L'enjeu central n'est donc pas le choix exclusif entre modèle industriel et modèle communautaire. Cependant, la création d'un environnement institutionnel capable de garantir que la décentralisation forestière serve réellement les objectifs de conservation et de justice sociale.

---

[13] W. ASCHER, *Pourquoi les gouvernements gaspillent les ressources naturelles : échecs des politiques dans les pays en développement*. Baltimore : Johns Hopkins University Press. 1999. p. 76.

[14] A. M. LARSON & F. SOTO, « Decentralization of natural resource governance regimes ». In *Annual Review of Environment and Resources*, n°33, 2008. pp. 213-239.

[15] L. PERSHA, A. AGRAWAL & A. CHHATRE, « Social and ecological synergy : Local rulemaking, forest livelihoods, and biodiversity conservation ». In *Science*, n°331(6024), 2011. pp. 1606-1608.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASCHER, W., *Pourquoi les gouvernements gaspillent les ressources naturelles : échecs des politiques dans les pays en développement*. Baltimore : Johns Hopkins University Press. 1999.
- BAYOL, N., & BORIE, M., *La réforme du secteur forestier en République démocratique du Congo*. Bogor: CIFOR, 2014.
- COTULA, L., *L'accaparement mondial des terres : au-delà des apparences*. Londres : Zed Books, 2010.
- DEBROUX, L., et al., *Forêts tropicales du bassin du Congo : état des forêts 2018*. Washington : Banque mondiale, 2018.
- KARSENTY, A., & GOURLET-FLEURY, S., « Évaluer la durabilité des pratiques d'exploitation forestière dans les forêts aménagées du bassin du Congo : la question de la certification commerciale ». In *International Forestry Review*, 8(1), 2006, pp. 40–50.
- LARSON, A. M., & SOTO, F., « Decentralization of natural resource governance regimes », in *Annual Review of Environment and Resources*, nº 33, 2008, pp. 213-239.
- OSTROM, E., *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : Cambridge University Press. 1990.
- OYONO, P.-R., Profil des résultats locaux de la décentralisation environnementale : le cas des forêts du Cameroun dans le bassin du Congo. *The Journal of Environment & Development*, 14(2), 2005, pp. 95–119.
- PERSHA, L., AGRAWAL, A., & CHHATRE, A., « Social and ecological synergy: Local rulemaking, forest livelihoods, and biodiversity conservation ». In *Science*, nº 331(6024), 2011, pp. 1606-1608.
- RIBOT, J. C., *En attente de démocratie : la politique du choix dans la décentralisation des ressources naturelles*. Washington, DC: World Resources Institute. 2004.
- TREFON, T., *Congo's Environmental Paradox: Potential and Predation in a Land of Plenty*. Londres : Zed Books, 2016.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)